

In Extenso

In Extenso Nord Audit

Parc d'Entreprises de l'Horlogerie
Rue de l'Horlogerie
BP 80164
62403 Béthune cedex

Tél. : +33 (0)3 21 64 70 30
Fax : +33 (0)3 21 68 95 13
bethune@inextenso.fr
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

FAMILLES RURALES DU PAS-DE-CALAIS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

16 BOULEVARD CARNOT
62000 ARRAS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

In Extenso Nord Audit

46 rue des Canonniers
BP 10237
59002 Lille cedex

Tél. : +33 (0)3 20 21 98 60
Fax : +33 (0)3 20 51 31 55
lillecanonniers@inextenso.fr
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

FAMILLES RURALES DU PAS-DE-CALAIS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

16 BOULEVARD CARNOT
62000 ARRAS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'Association FAMILLES RURALES DU PAS-DE-CALAIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FAMILLES RURALES DU PAS-DE-CALAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 05 Mars 2021.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

In Extenso

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations portées dans :

- La note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels relative aux incidences liées aux mesures de contraintes prises par le Gouvernement pour faire face à la crise sanitaire liée au Coronavirus.
- La note « principes, engagements, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels relative au changement du plan comptable.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation à la clôture des subventions d'exploitation et leur rattachement à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 5 mars 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

In Extenso

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

In Extenso

Lille, le 1^{er} avril 2021

Le Commissaire aux Comptes

In Extenso Nord Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice Desbonnets', written over the printed name.

Patrice DESBONNETS

Bilan au 31 décembre 2020

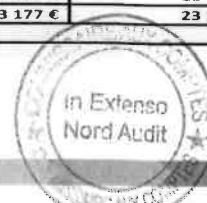
BILAN AU 31/12/2020

ACTIF	EXERCICE N			N-1	N-1	PASSIF	2020	N-1	N-1
	VALEUR BRUTE	Amortissements ET Provisions	VALEUR NETTE	ANC N°2018-06	CRC n°99- 01			ANC N°2018-06	CRC n°99- 01
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES			
- Immobilisations incorporelles			0		0	<u>Fonds propres sans droit de reprise:</u>			73 300
						- Fonds propres statutaires	73 300	73 300	
						- Fonds propres complémentaires	4 690	4 690	
						<u>Fonds propres avec droit de reprise</u>			6 667
- Immobilisations corporelles	16 038	14 269	1 769	2 396	2 396	- Fonds propres statutaires		6 667	
						- Fonds propres complémentaires			
						Ecart de réévaluation			
						<u>Réserves</u>			2 000
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						- Réserves statutaires ou contractuelles	2 000	2 000	
						- Réserves pour projet de l'entité			
						Report à nouveau	28 504	19 504	19 504
- Immobilisations financières	505		505	505	505	<u>Excédent ou déficit de l'exercice</u>	23 399	9 000	9 000
						Situation nette	131 894	115 161	110 471
						<u>Fonds propres consommables</u>			
						- Subvention d'investissement			
						- Provisions réglementées			
TOTAL I	16 543	14 269	2 274	2 901	2 901	TOTAL I	131 894	115 161	110 471
ACTIF CIRCULANT						FONDS REPORTES ET DEDIES			
- Stocks						- Fonds reportés liés aux legs ou aux donations	5 350		4 690
- Créances :						- Fonds dédiés			
- Créances clients, usagers et comptes rattachés	47 841	8 821	39 019	47 267	47 267	TOTAL II	5 350	0	4 690
- Créances reçues par legs ou donations									
- Autres créances	31 463		31 463	44 078	44 078	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			8 280
- Valeurs mobilières de placement						- Provisions pour risques			
- Instruments de trésorerie						- Provisions pour charges	8 280	8 280	
- Disponibilités	132 069		132 069	119 575	119 575	TOTAL III	8 280	8 280	8 280
- Charges constatées d'avances	442		442	441	441	DETTES			
TOTAL II	211 814	8 821	202 993	211 361	211 361	- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 730	3 730
						- Emprunts et dettes financières diverses			
Frais d'émission d'emprunt (III)						- Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	22 347	19 116	19 116
Primes de remboursement des emprunts (IV)						- Dettes des legs ou donations			
Ecart de conversion Actif (V)						- Dettes fiscales et sociales	16 764	13 636	
						- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
						- Autres dettes	19 267	43 811	57 447
						- Instruments de trésorerie	1 365	10 528	10 528
						- Produits constatés d'avance			
						TOTAL IV	59 743	90 821	90 821
						- Ecart de conversions Passif (V)			
TOTAL ACTIF	228 357	23 090	205 267	214 262	214 262	TOTAL PASSIF	205 267	214 262	214 262



Compte de résultat du 1er janvier au 31 décembre 2020

POSTES	EXERCICE N	N-1 ANC N° 2018-06	N-1 CRC n° 99-01
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	19 998 €	26 094 €	
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
<i>dont ventes de dons en nature</i>			
Ventes de Prestation de services	97 696 €	166 853 €	166 853 €
<i>dont parrainages</i>			
Subvention d'exploitation			85 240 €
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	96 200 €	93 365 €	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
<i>Dons manuels</i>	523 €	519 €	
<i>Mécénats</i>			
<i>Legs, donations et Assurance-vie</i>			
Contributions financières	24 816 €	20 618 €	
Cotisations			26 094 €
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	27 876 €	28 801 €	4 804 €
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions			52 740 €
Transfert de charges d'exploitation			29 653 €
Utilisation des fonds dédiés		29 653 €	519 €
Autres produits			
TOTAL I	267 109 €	365 903 €	365 903 €
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	63 433 €	117 890 €	117 890 €
Aides financières	5 622 €	24 966 €	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 592 €	2 473 €	2 473 €
<i>Charges de personnel :</i>			
- Salaires et traitements	88 384 €	112 350 €	112 350 €
- Indemnités des Services Civiques	26 422 €	26 404 €	26 404 €
- Charges sociales	25 350 €	31 397 €	31 397 €
Subventions accordées par l'association			24 966 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	626 €	1 488 €	1 488 €
Dotations aux provisions	358 €	8 750 €	8 750 €
Report en fonds dédiés	5 350 €		
Formations des salariés et services civiques			7 238 €
Autres charges de personnel			1 416 €
Autres charges	28 054 €	26 366 €	17 714 €
TOTAL II	245 191 €	352 084 €	352 084 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	21 918 €	13 819 €	13 819 €
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	408 €	620 €	620 €
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Produits nets sur cessions e valeurs mobilières de placement			
TOTAL III	408 €	620 €	620 €
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées	16 €	166 €	166 €
Charges nettes sur cessions e valeurs mobilières de placement			
TOTAL IV -	16 €	166 €	166 €
RESULTAT FINANCIER	424 €	454 €	454 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	22 342 €	14 273 €	14 273 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opération de gestion	1 068 €	169 €	169 €
Produits exceptionnels sur opération en capital			
Reprise sur provisions et transferts de charges			
TOTAL V	1 068 €	169 €	169 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	12 €	5 442 €	5 442 €
Charges exceptionnelles sur opération en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
TOTAL VI	12 €	5 442 €	5 442 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 056 €	5 273 €	5 273 €
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS	268 585 €	366 692 €	366 692 €
TOTAL DES CHARGES	245 186 €	357 692 €	357 692 €
EXCEDENT OU DEFICIT	23 399 €	9 000 €	9 000 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature	4 130 €	12 080 €	12 080 €
Bénévolat	7 168 €	11 097 €	11 097 €
TOTAL	11 298 €	23 177 €	23 177 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à dispositions gratuites de biens	4 130 €	12 080 €	12 080 €
Prestations en nature			
Personnel bénévole	7 168 €	11 097 €	11 097 €
TOTAL	11 298 €	23 177 €	23 177 €



Annexe

I. INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION :

1. Les activités principales

La mission principale de la fédération est l'accompagnement des associations Familles Rurales du département et, en tant que PIVA+, des associations du Ternois. Le temps de travail nécessaire correspond à 0.9 ETP et se répartit entre les différents salariés en fonction de leurs compétences et disponibilités.

La fédération accompagne également les familles en situation de fragilité budgétaire. Plateforme départementale de microcrédit social depuis 2014 et labellisée Point Conseil Budget en 2020, la fédération mène des actions d'éducation, de prévention et d'accompagnement à la gestion budgétaire et au surendettement. Cette activité représente environ 0.19 ETP. Elle est réalisée au quotidien par des bénévoles, des services civiques et une partie du temps de travail de notre apprentie. Le recrutement d'un référent salarié à temps plein sur ce pôle a débuté en novembre 2020.

Le dernier volet des activités porte sur l'accompagnement des jeunes et se décline en 2 axes :

- Les formations : la fédération organise des formations au Bafa et Bafd ainsi que des formations civiques et citoyennes. Cette activité correspond à 1 ETP.
- La plateforme d'intermédiation de services civiques : la fédération accompagne les associations désireuses d'accueillir un.e jeune volontaire et les services civiques dans leur mission et la réflexion sur leur projet d'avenir. Cette activité représente environ 0.7 ETP.

2. Les effectifs

Effectif au 01/01/2020 (Hors CEE*)

0	Cadre	dont	0 CDI
3	Employés	dont	3 CDI
		dont	1 temps partiel

ETP moyen : (Hors CEE*) 2.75

ETP moyen CEE : 0.57

ETP moyen : (Avec CEE*) 3.32

ETP Contrat d'apprentissage 0.55

Effectif au 31/12/2020 (Hors CEE*)

0	Cadre	
2	Employés	dont 2 CDI
		dont 1 temps partiel
1	Contrat d'apprentissage	

* Contrat d'Engagement Educatif

A noter :

Les ETP en 2020 ne correspondent pas au temps de travail réel car nous avons connu de nombreux arrêts de travail et une mise en chômage partiel.

Une rupture conventionnelle a été effective au 30/10/2020.



II. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

Comme pour toute entité économique, l'année a été marquée par la crise sanitaire qui a impacté nos activités jusqu'à interrompre certaines de nos activités, notamment les formations et modifié notre manière de travailler.

Impact financier de la crise sanitaire

Plusieurs activités ont été impactées par la crise sanitaire :

Les formations Bafa

Le prévisionnel 2020 était basé sur 360 stagiaires. Ils ont été en réalité 199 soit un manque à gagner de 161 inscriptions soit une perte de chiffre d'affaires de **64 883 €** (calcul basé sur le prix moyen 2019 de 405 €).

Le 1^{er} confinement a conduit à l'annulation des formations d'avril (98 stagiaires en prévisionnel / 106 en 2019 sur cette période). Ces inscriptions manquées ne sont pas reportées sur les périodes suivantes. Au contraire, les effectifs ont continué à être plus faibles en 2020 qu'en 2019.

Les formations civiques et citoyennes

256 inscriptions en FCC étaient prévues. 125 jeunes ont été formés soit un manque à gagner de 131 inscriptions. Les formations de mars à juin ont toutes été annulées (90 inscriptions étaient prévues sur cette période). Nous n'avons eu l'accord pour mettre en place des FCC à distance qu'à partir d'octobre 2020. De plus, les effectifs des formations en visioconférence sont plus limités qu'en présentiel. Cette activité a subi une perte de recettes de **13 100 €** par rapport au prévisionnel.

L'intermédiation de services civiques

De mars à mai, nous n'avons conclu aucune convention d'intermédiation, 1 seule en juin et 1 en juillet. Sur cette période, il était prévu 18 missions correspondant à 134 mois de service civique et une subvention de **13 400 €** pour l'accompagnement.

Par contre, l'accompagnement des jeunes volontaires en mission au moment du 1^{er} confinement a nécessité plus de temps de travail qu'habituellement (recherche d'une nouvelle mission à distance, accompagnement à celle-ci, regroupements thématiques à adapter en visioconférence ...).

0.56 ETP d'animation était prévu pour 352 mois de service civique. Ce même temps de travail a été consacré à une activité réduite de moitié.

Les adhésions

783 adhésions ont été comptabilisées sur 2020 (contre 1001 en 2019). Cette perte d'adhésions a entraîné une perte de recettes de **5 232 €** (cotisation à 24 €).

Par contre, le temps de travail sur l'accompagnement des associations ne s'est pas réduit (veille réglementaire / protocoles / lettre d'infos aux associations / réunions Piva...).

Les dossiers de microcrédit social

67 dossiers ont été déposés (contre 158 en 2019). Sur la base de 2019, nous pouvons estimer une perte de subvention Caisse des Dépôts et Consignations de **4 550 €** (chaque dossier étant financé 50 €).

Les ateliers d'éducation budgétaire et de prévention alcool

En 2019, ces ateliers avaient généré des recettes de 8 670 €. En 2020, nous avions prévu 7 050 € de recettes. Elles ont été en réalité de 1 750 € soit une perte de **5 300 €**.



Ces éléments cumulés amènent à une perte de recettes globales liée à la crise sanitaire de 106 465 €.

A l'exception des coûts directs des formations et adhésions, cette perte de recettes n'entraîne pas de baisse de charges.

A cela s'ajoute le coût des équipements de protection d'un montant de 1 178 €.

Le recours au chômage partiel a permis de compenser en partie ces pertes :

- Notre assistante comptable en contrat d'apprentissage a été placée en chômage partiel (à 100 %) du 17/03 au 31/05/2020, le télétravail n'étant pas possible pour elle.
- Notre chargée de mission Formations en arrêt de travail au moment du 1^{er} confinement a été mise en chômage partiel à son retour à 100% du 03/05 au 13/07/2020. Elle était ensuite en congés jusqu'au 15/08/2020.

L'indemnité de chômage partiel s'élève à 4 945,22 € (Compte 641 900 000)

Les indemnités journalières de la Sécurité Sociale et de la Caisse de prévoyance sont de 5 082.77 €.

D'autres aides ou subventions ont été obtenues en 2020. La fédération a bénéficié pendant 3 mois du Fonds de Solidarité (4 500 €) pour compenser sa perte d'activité principalement sur les formations. Une subvention de 5000 € a aidé au financement de l'activité de la plateforme d'intermédiation de service civique. La fédération a été labellisée Point Conseil Budget et financée pour cela à hauteur de 15 000 € par la DDCS et 6 000 € par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais. La Caisse Solidaire du Crédit Mutuel a contribué à notre action d'accompagnement des personnes en situation de fragilité budgétaire à hauteur de 1 500 €.

La Fédération Nationale Familles Rurales a soutenu notre activité pendant le 1^{er} confinement (adaptation des missions des services civiques – formations et animations à distance – mise en place d'une lettre d'informations pour les associations) à hauteur de 2 500 €.

Ces financements s'élèvent à 44 528 €.

La fédération a bénéficié d'un report de paiement des cotisations sociales Urssaf et Retraite.

La fédération s'est équipée d'un nouveau logiciel de Comptabilité et Gestion, Sage, en licence mutualisée par la Fédération Nationale Familles Rurales.

III. PRINCIPES, ENGAGEMENTS, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

- L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.
- Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les nouvelles dispositions du règlement 2018-06 nous ont amené à faire une présentation des comptes annuels de la façon suivante :

Les données financières 2020 ont été comptabilisées selon les règles ANC 2018-06.



Les données financières 2019 ont été présentées selon les nouvelles règles ANC 2018-06 (1^{ière} colonne N-1) et telles qu'arrêtées, certifiées et publiées selon les règles ANC n°1999-01 (2^{ième} colonne).

Afin de se conformer au règlement ANC 2018-06, les changements de méthode comptable ont été les suivants :

- Les fonds dédiés (comptes 190 301 000 – 190 302 000 – 190 3030 000 – 190 304 000) ont été portés au comptes 102 400 000 – Autres Fonds propres – Dévolutions
 - Les sommes versées par l'ASP afin de financer l'accompagnement des services civiques (100 € par mois par jeune) comptabilisées en transferts de charges jusqu'au 31/12/2019 sont désormais affectées aux comptes 73 – Concours publics
 - Les produits comptabilisés jusqu'au 31/12/2019 sous la rubrique Subventions (74-) sont désormais ventilés de la manière suivante :
 - Les subventions issues d'organismes publics sont comptabilisées sous la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation » (comptes 73 et 74).
 - Les produits issus d'organismes privés sont comptabilisés sous la rubrique « Contributions financières reçues » Compte 755Ainsi, les sommes reçues de la Fédération Nationale (Financement DGCCRF – RTE – PMN) et celles reçues de la Fédération Hauts de France (COTR et FOBE) sont enregistrées dans ce compte.
 - La nouvelle réglementation impose la valorisation du bénévolat. Les contributions volontaires en nature sont enregistrées aux comptes 87, leurs emplois ont été comptabilisés aux comptes 86. Le détail de l'application de cette nouvelle réglementation figure au point VI- de cette annexe.
- Les règles générales applicables en la matière ont été respectées suivant le principe de prudence ainsi que les principes de :
 - Continuité de l'exploitation
 - Indépendance des exercices
 - Permanence des méthodes d'évaluation d'un exercice sur l'autre
 - L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
 - Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire suivant la durée de vie probable (de 2 à 10 ans)
 - Les créances sont valorisées à leur valeur vénale et peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation.
 - Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants : il n'y a pas de salarié ayant un statut cadre
 - Engagements pris en matière de crédit-bail
Il n'y a plus d'engagement de crédit-bail
 - Montant des engagements IDR (Indemnités de départ à la retraite) :
Aucune provision pour départ à la retraite n'a été constatée sur l'exercice car le montant est considéré comme non significatif.
 - Engagement Hors bilan :
Une caution avait été reçue de la SOGAMA à hauteur de 15 000 € sur l'emprunt de 30 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel. Cet emprunt a été intégralement remboursé au cours de l'exercice 2020 et la caution est levée.



IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN :

1. Tableau des Immobilisations :

Immobilisations	Valeur Début	Augmentation	Diminution	Valeur Fin
Incorporelles	- €			- €
Corporelles	16 037,73 €			16 037,73 €
Financières	505,00 €			505,00 €
TOTAL	16 542,73 €	- €	- €	16 542,73 €

2. Tableau des amortissements

Amortissements	Valeur Début	Augmentation	Diminution	Valeur Fin
Incorporelles	- €			- €
Corporelles	13 642,30 €	626,42 €		14 268,72 €
Financières				
TOTAL	13 642,30 €	626,42 €	- €	14 268,72 €

3. Etat des dettes et des créances :

ETAT DES DETTES				
	Montant	- 1an	2 à 5 ans	+ 5ans
Emprunts et dettes financières	- €			
Fournisseurs et comptes rattachés	20 678 €	20 678 €		
Usagers, comptes créditeurs	1 670 €	1 670 €		
Dettes au personnel	6 669 €	6 669 €		
Dettes Organismes Sociaux	10 095 €	10 095 €		
Dettes Prélèvement à la source IRPP	86 €	86 €		
Dettes Opco Uniformation	1 614 €	1 614 €		
Dettes DRJSCS Subvention Formation des bénévoles 2018 -2019	4 000 €	4 000 €		
		- €		
Dettes Associations Affiliées Subvention à reverser	3 872 €	3 872 €		
Dettes Cotisations FD Hauts-de-France 2019- 2020 Factures à recevoir	4 817 €	4 817 €		
Créditeurs divers	713 €	713 €		
Créditeur Gamins Exceptionnels	4 165 €	4 165 €		
Produits constatés d'avance	1 365 €	1 365 €		
TOTAL	59 743 €	59 743 €	- €	- €
Emprunts souscrits sur l'exercice	- €			
Emprunts remboursés sur l'exercice	3 684 €			



Informations complémentaires :

Les dettes au personnel sont essentiellement constituées de la dette provisionnée sur congés payés : 5 946.50 €.

Les dettes aux organismes sociaux incluent les reports de paiement de cotisations demandés en avril – mai 2020.

L'emprunt bancaire a été remboursé en totalité.

ETAT DES CREANCES			
	Montant Brut	- 1an	+ 1an
Créances Actif Immobilisé			
- Titres Immobilisés	45 €		45 €
- Dépôts et Cautionnements Versés	460 €		460 €
Créances Actif Circulant			
Clients et comptes rattachés	45 996 €	45 996 €	
Fournisseurs débiteurs	1 845 €	1 845 €	
Personnel Rémunérations		- €	
Organismes Sociaux IJ à recevoir		- €	
Caisse de retraite Humanis 2018	653 €	653 €	
Subventions à recevoir	9 210 €	9 210 €	
ASP		- €	
Subvention Tête de Réseau par la Fédération Hauts-de-France	21 600 €	21 600 €	
Autres débiteurs			
Charges constatées d'avance	442 €	442 €	
TOTAL	80 251 €	79 746 €	505 €
Prêts accordés sur l'exercice			
Prêts remboursés sur l'exercice			

Créances Irrécouvrables	N
	3 489 €

Les créances irrécouvrables concernent essentiellement des créances sur des formations Bafa et formations civiques et citoyennes.

Créances douteuses ou litigieuses	N
	15 342 €

Les créances litigieuses sont sensiblement les mêmes qu'en 2019. Elles concernent des associations Familles Rurales et la Fédération départementale du Nord.



4. Etat des charges à payer et produits à recevoir

Liste des Charges à Payer	N	Liste des Produits à recevoir	N
Fournisseurs Factures non parvenues	2 747 €	Usagers Factures à établir	
Usagers Avoirs à établir	- €	IJ à recevoir	
Dettes provisionnées pour Congés Payés	5 650 €	Subvention ASP à recevoir	143 €
Charges sociales sur Congés Payés	1 814 €		
Charges fiscales sur Congés Payés	116 €		
Factures Fédération Régionale Hauts de France à recevoir 2019-2020	4 817 €		
Intérêts courus nons échus			
TOTAL	15 143 €	TOTAL	143 €

5. Etats des charges et produits constatés d'avance :

Liste des Charges et Produits	Charges	Produits
CCA - Abonnement Sage par la Fédération Nationale	442 €	
PCA - Formations Bafa 2021		1365€
TOTAL	442 €	1365€

6. Suivi des fonds associatifs :

Fonds Associatifs	Solde au début de l'exercice A	Affectation du résultat	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
- Sans droit de reprise	73 300 €		4690€		77 990 €
- Avec droit de reprise	6 667 €			6667€	0 €
- Réserves	2 000 €				2 000 €
- Report à nouveau	19 504 €	9000€			28 504 €
- Résultat de l'exercice	9 000 €	9000€	23 399 €		23 399 €
Situation Nette	110 471 €		28 089 €	6667€	131 893 €
- Fonds propres consommables					- €
- Subventions d'investissement					- €
- Provisions réglementées					- €
TOTAL	110 471 €	- €	28 089 €	6667€	131 893 €



7. Suivi des fonds dédiés :

Fonds Dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subvention DDCS Formations Bafa DRJSCS Formations des bénévoles CAF Recapp					2 000 € 1 750 € 1 600 €	
Dons des Associations Familles Rurales	4690€			4690€	- €	
TOTAL	4690€		- €	4690€	5350€	- €

L'augmentation des fonds dédiés concerne des financements d'actions qui n'ont pu être mises en œuvre en 2020 dans ce contexte de crise sanitaire et pour lesquels les financeurs ont proposé le report.

La baisse des fonds dédiés concerne un transfert au compte 102 400 000 – Autres fonds propres – Dévolutions afin de répondre aux exigences du nouveau règlement.

8. Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	2020
Litige Fournisseur	8280€
TOTAL	8280€

Aucune nouvelle provision pour risque et charge n'a été constatée en 2020.

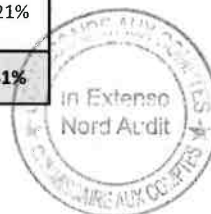
Provisions pour dépréciation des créances	N
	8821€

Il y a eu peu d'évolution de la provision pour dépréciation des créances entre 2019 et 2020. Cette provision concerne principalement des créances internes au mouvement (Associations et Fédérations Familles Rurales).

V. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires :

Prestations	2020	2019	% Evolution
Participation Bafa - Bafd	80 143 €	135 707 €	-41%
Formations Civiques et Citoyennes et Psc1	12 100 €	17 785 €	-32%
Prestations Prévention	1 750 €	8 670 €	-80%
Prestations diverses	3 703 €	4 692 €	-21%
	97 696 €	166 853 €	-41%



2. Détail des produits de tiers financeurs :

Concours Publics - Subventions et Contributions financières	2020	2019 Avec	2019	% Evolution
Concours Publics Subvention ASP Tutorat des Services Civiques	28 840 €	28 743 €		
S/T CONCOURS PUBLICS	28 840 €	28 743 €		0%
Subvention DRJS FDVA	1 750 €	1 000 €	1 000 €	
Subvention DDCS PIVA +	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
Subvention Conseil Régional Tête de réseau par la Fédération Hauts-de-France			14 000 €	
Subvention Conseil Régional FOBE par la Fédération Hauts-de-France			1 800 €	
Subvention Conseil Régional PIVA +	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
Subvention UDAF	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
Subvention Fonjep	10 661 €	10 661 €	10 661 €	
Subvention CAF	1 600 €	4 562 €	4 562 €	
Subvention DDCS FDVA Innovation		3 000 €	3 000 €	
Subvention Conseil Départemental Jeunesse		2 500 €	2 500 €	
Fonds de solidarité Covid	4 500 €			
Subvention DDCS Bafas	2 000 €			
Subvention Conseil Départemental Jeunesse	5 000 €	2 500 €	2 500 €	
Subvention DDCS Plateforme Service Civique	5 000 €			
Subvention DDCS Point Conseil Budget	15 000 €			
Subvention Conseil Départemental Point Conseil Budget	6 000 €			
Subvention DGCCRF			4 818 €	
Subvention Caisse des Dépôts et Consignations	8 350 €	12 900 €	12 900 €	
Subvention Conseil Départemental Budget Citoyen		20 000 €	20 000 €	
S/T SUBVENTIONS	67 361 €	64 622 €	85 240 €	4%
Subvention Conseil Régional Tête de réseau par la Fédération Hauts-de-France	14 000 €	14 000 €		
Subvention Conseil Régional FOBE par la Fédération Hauts-de-France	600 €	1 800 €		
Subvention Point de Médiation Numérique par la Fédération Nationale	2 000 €			
Subvention RTE par la Fédération Nationale	2 500 €			
Subvention DGCCRF par la Fédération Nationale	4 216 €	4 818 €		
Contribution CSCM	1 500 €			
S/T CONTRIBUTIONS FINANCIERES RECUES	24 816 €	20 618 €	- €	20%
TOTAL CONCOURS PUBLICS & SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIERES	121 016 €	113 983 €	85 240 €	6%

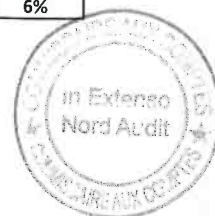
Utilisation de Fonds dédiés

29 653 €

Report en Fonds dédiés

5 350 €

Autres Produits des Tiers financeurs	2020	2019		% Evolution
Dons manuels				
Abandons de frais	523 €	519 €		
S/T DONS MANUELS	523 €	519 €		- €
TOTAL PRODUITS DES TIERS FINANCEURS	121 539 €	114 502 €		6%



3. Détail des Autres Produits d'exploitation

Cotisations Perçues	2020	2019	% Evolution
Des Associations	14 568 €	17 184 €	-15%
Des Adhérents Bafa-Bafd	5 430 €	8 910 €	-39%
TOTAL	19 998 €	26 094 €	-23%

Autres Produits d'exploitation	2020	2019	
Reprise Provision pour dépréciation	287 €	4 804 €	
Transferts de Charges :			
Remboursement de frais	1 142 €	1 449 €	
Indemnités Journalières	5 083 €	2 305 €	121%
Frais de Formation			
Indemnités mensuelles Services Civiques	18 257 €	14 234 €	28%
Refacturation aux associations Familles Rurales	2 933 €	2 322 €	26%
Refacturation à un 1/3	176 €	3 688 €	-95%
<i>Dont à Gamins Exceptionnels</i>		3 027 €	
S/T REPRISES ET TRANSFERTS DE CHARGES	27 876 €	28 801 €	-3%
Utilisation de fonds dédiés		29 653 €	
TOTAL	27 876 €	58 454 €	

4. Détail des charges d'exploitation

Charges d'exploitation	2020	2019	% Evolution
Achats de Biens et services	63 433 €	117 890 €	-46%
Aides financières versées aux Associations	5 622 €	24 966 €	-77%
<i>Aides aux Points de médiation Numérique</i>	1 750 €		
<i>Subvention DGCCRF reversée</i>	3 397 €	3 741 €	
<i>Subvention Caisse des Dépôts reversée</i>	475 €	1 225 €	
<i>Subvention Conseil Départemental Budget Citoyen</i>		20 000 €	
Impôts et taxes	1 592 €	2 473 €	-36%
Salaires et Cotisations sociales	113 734 €	143 747 €	-21%
Indemnité des Services civiques	26 422 €	26 404 €	0%
Dotations aux amortissements	626 €	1 488 €	-58%
Dotations aux provisions	358 €	8 750 €	-96%
Report en fonds dédiés	5 350 €		
Autres charges	28 054 €	26 366 €	
<i>Dont Redevances et Concessions</i>	3 398 €	1 907 €	78%
<i>Dont Formations des salariés et services civiques</i>	6 039 €	7 236 €	-17%
<i>Dont Autres charges de personnel</i>	807 €	1 416 €	-43%
<i>Perte sur créances irrécouvrables</i>	3 489 €	- €	
<i>Cotisations statutaires</i>	14 319 €	15 722 €	-9%
<i>Divers</i>	1 €	85 €	
TOTAL	245 191 €	352 084 €	-30%



5. Détail des produits et charges exceptionnels

	2020		N
Produits Exceptionnels		Charges Exceptionnelles	
Sur opération de gestion	10 €	Sur opération de gestion	
Sur exercices antérieurs		Arrondis	12 €
Financements complémentaires 2019	1 012 €		12 €
DGCCRF - CDC			
Taxe de séjour	46 €		
	1068€		

6. Détail des éléments financiers

CHARGES FINANCIERES	2020	2019	% Evolution
Intérêts des emprunts	- 16 €	166 €	

	2020	2019	% Evolution
Produits Financiers	408 €	620 €	-34%

VI. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

- **Le bénévolat :**

Les heures de bénévolat ont été recensées par les membres du Bureau.

La valorisation a été faite à 14.57 €/heure, taux horaire brut moyen des salariés permanents.

A été comptabilisé le temps des bénévoles:

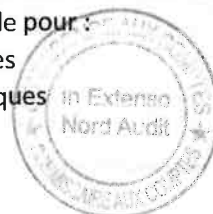
- Sur la vie statutaire (Bureau / Conseil d'administration) à l'exception des 4 Conseils d'Administration imposés par les Statuts.
- Sur le Micro-crédit social
- Avec l'équipe salariée

- **Prestations en nature**

La valorisation a été faite sur la base du tarif habituellement pratiqué lorsque le bien est loué ou à défaut sur la base du tarif habituellement pratiqué pour un bien équivalent loué.

Ont été comptabilisées les mises à disposition de salle pour :

- Les formations Bafa – FCC et formations de bénévoles
- Les réunions, Copil, rassemblement des services civiques



Le bénévolat a été évalué à 7 168.44 € représentant 492 h.
Les mises à disposition de salles ont été évaluées à 4 130 €

VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Aucun évènement important pouvant avoir une incidence sur les comptes 2020 n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement de l'annexe aux comptes 2020.

Nous pouvons dès à présent constater l'impact qu'aura la crise sanitaire sur la situation 2021.

En effet, celle-ci continue d'affecter certaines de nos activités :

- Les formations principalement les formations Bafa – Bafd

74 inscriptions étaient prévues au budget sur les formations de Février (prévision basse). Elles seront en réalité de 41.

Les formations civiques et citoyennes pourront quant à elles être menées à distance. L'impact sera donc plus faible.

- L'accompagnement des associations

Les formations de bénévoles à distance ou en vidéo n'ont pas rencontré en 2020 l'audience espérée. Il sera donc sans doute difficile de mettre en place ces formations en 2021, tout au moins au 1^{er} semestre.

Les rencontres de territoires semblent également compromises au 1^{er} semestre.

On peut craindre une baisse des adhésions des familles en 2021 avec des conséquences pour l'ensemble du mouvement Familles Rurales.

- Les ateliers d'éducation budgétaire seront également difficiles à animer en 2021.

L'accompagnement des personnes en situation de fragilité budgétaire prend par contre tout son sens en 2021. Cependant, les rencontres nécessaires pour développer les partenariats (CCAS, communes, associations partenaires ...) vont être difficiles à mettre en œuvre.

